



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E48394

VALABLE JUSQU'AU 13/12/2026

ÉDITÉ LE

27/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/08/1990

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2008
22 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC 1990B00104

Siret : 378 937 361 00020

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 83 01379

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 286835Z / 1247000 / 001 455964

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 286835Z / 1247000 / 001 455964

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : AURITOIT

7 AVENUE DU GARRIC
ZAC DE BARADEL
BP 334
15000 AURILLAC
Téléphone : 04 71 48 62 40
Portable :

Fax :

Site Internet : www.auritoit.fr

E-mail : auritoit@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

LAYBROS JACQUES CLAUDE PRÉSIDENT / LAYBROS BRUNO DANIEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	21/09/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	21/09/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	21/09/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	21/09/2023
3172	Couverture en matériaux régionaux (Technicité confirmée) Mention RGE	21/09/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	21/09/2023
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	15/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.